



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Le 09 juillet 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 03 juillet 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-118

OBJET : CORRECTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 43

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO,
Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Charlotte KHALFAOUI,
Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE,
M. Patrick BONNET, M. Christophe CARMINATI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI,
Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GARGAS : Mme Justine ESCHENBRENNER, Mme Florence QUAGHEBEUR

GIGNAC : M. Christophe MEZARD

GOULT : Mme Christine FLORENT

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Bruno PITOT

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Patrice FOURNIER

MURS : M. Alexandre BERGODAA

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : M. Patrick ICARD

RUSTREL : M. Guillaume JEAN

SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :

APT : M. Emmanuel LAURO, Mme Florence SAOUDI

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Pierre MARTIN

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

Procurations :

APT : Mme Isabelle NOTARIANNI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

BUoux : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à Mme Martine CALAS

GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à Mme Justine ESCHENBRENNER

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260709-2026-118-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Page 1 sur 2

CC-2026-118

Vu, le Code Général des Impôts,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction codificatrice M57,

Vu, la délibération n° CC-2025-158 du 04 décembre 2025 adoptant le budget primitif « Principal » 2026 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la délibération n° CC-2026-107 du 11 juin 2026 adoptant le budget supplémentaire « Principal » 2026 de la CCPAL,

Considérant, l'impossibilité pour le Service de Gestion Comptable de Pertuis de dissocier sur Hélios le solde d'exécution reporté d'investissement (001) en dépenses et en recettes. Il est proposé de compenser les reports négatifs et positifs au budget supplémentaire du budget « Principal » de la CCPAL. Ainsi, les totaux de la section d'investissement se présentent de la manière suivante :

- En Recettes : 8 136 509,02 €
- En Dépenses : 2 564 990,02 €

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, les montants rectifiés de la section d'investissement du budget supplémentaire 2026 du budget « Principal » de la Communauté de communes.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,
Mme Ines MAYSTRE



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 22/07/2026

CC-2026-118

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260709-2026-118-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026
Page 2 sur 2